

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE relative à l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels

**Demande de permis de construire déposée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE
commune de SAINT-OUEN L'AUMÔNE**

Par arrêté n°IC-21-067 du 6 juillet 2021, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021 inclus**, en mairies de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE** et **BESSANCOURT** dans le Val-d'Oise.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE**, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- en mairies de **PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE** et **BESSANCOURT**, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier,

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante :

<http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques)

- sur le site :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique :

<http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE**
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de **PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE** et **BESSANCOURT**
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net
- par voie postale à la mairie de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE**, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions portées sur les registres « papier » seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur, Monsieur André GOUTAL, commissaire divisionnaire retraité, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE**, aux jours et heures suivants :

- . le mercredi 25 août 2021 de 8h30 à 12h00
- . le jeudi 2 septembre 2021 de 15h00 à 19h00
- . le samedi 11 septembre 2021 de 8h30 à 12h00
- . le mercredi 22 septembre 2021 de 13h30 à 17h30

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Sébastien SURBLED, responsable évaluation des risques – tél : 06 31 04 13 70 – adresse mail : sebastien.surbled@airliquide.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise – Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées, en mairies de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE** et **BESSANCOURT** et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr – rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- un permis de construire ou un refus. Le maire de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE** est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pour le Préfet
Le secrétaire général,

Signé : Maurice BARATE

Fait à Cergy, le 6 juillet 2021

(À afficher du vendredi 6 août au mercredi 22 septembre 2021 inclus.